



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8165^e séance

Mercredi 24 janvier 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|--------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Umarov | (Kazakhstan) |
| <i>Membres :</i> | Bolivie (État plurinational de) | M. Inchauste Jordán |
| | Chine | M. Zhang Dianbin |
| | Côte d'Ivoire | M. Tanoh-Boutchoue |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} French |
| | Éthiopie | M ^{me} Guadey |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M ^{me} Gueguen |
| | Guinée équatoriale | M. Ndong Mba |
| | Koweït | M. Alotaibi |
| | Pays-Bas | M. Van Oosterom |
| | Pérou | M. Meza-Cuadra |
| | Pologne | M ^{me} Wronecka |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Allen |
| | Suède | M. Skau |

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/1109)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2017/1109)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Michael Keating, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, et M. Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

M. Madeira participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1109, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Keating.

M. Keating (*parle en anglais*) : Près d'une année s'est écoulée depuis que la Somalie a connu une transition pacifique du pouvoir et depuis l'élection du Président Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo ». Comme nombre de nouveaux gouvernements, il lui a fallu apprendre beaucoup de choses en peu de temps. Au cours de ce processus, il a élaboré un programme national louable qui englobe réforme financière, création d'emplois, ouverture politique, règlement du conflit et réforme du secteur de la sécurité. La priorité est désormais de s'acquitter d'une tâche essentielle : élaborer un plan pour la transition des responsabilités en matière de sécurité.

Dans la mise en œuvre de ce programme à volets multiples, le Gouvernement fédéral se heurte à plusieurs défis majeurs. D'une part, il lui faut mobiliser des capacités techniques et financières suffisantes. D'autre

part, il lui faut veiller à ce que les acteurs tant nationaux qu'internationaux appliquent des approches cohérentes et coordonnées. Troisième défi : il doit réussir à gérer les puissantes parties prenantes dont il lui faut remporter l'adhésion. Il s'agit, entre autres, des États membres de la Fédération, des parlementaires, des personnalités influentes au sein des clans, du secteur privé et des partenaires internationaux.

Il est encourageant de constater que, après une période de tension entre les États membres de la Fédération et le Gouvernement fédéral, en fin d'année dernière, la relation s'est maintenant stabilisée. La forme et la structure du système fédéral somalien demeurent un sujet de débat animé, mais il est indispensable, pour progresser sur tous les fronts, que le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération réaffirment leur engagement à coopérer pour répondre aux besoins de la Somalie. Il est également encourageant de voir que les relations entre le Gouvernement et le secteur privé s'améliorent, comme en attestent l'adoption de la loi sur les télécommunications – étape majeure s'agissant de la réglementation publique de l'économie – et le regain de confiance des milieux d'affaires ainsi que la hausse des recettes nationales.

En décembre, le Fonds monétaire international a salué les progrès réalisés par les autorités somaliennes en matière de réformes politiques, et a félicité le pays d'avoir mené à bien son premier programme de référence depuis la fin de la guerre civile. Tout cela place la Somalie sur la voie à la fois d'un allègement de la dette, d'un accroissement des emprunts et des investissements tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et d'une hausse des fonds disponibles pour les services de base et l'infrastructure. Les relations entre la Somalie et les partenaires internationaux demeurent solides, comme en ont attesté la Conférence sur la sécurité en Somalie et le forum de partenariat pour la Somalie qui s'est tenu à Mogadiscio début décembre 2017. Le Gouvernement estime qu'il lui faut un soutien financier accru pour mettre en œuvre son programme de réforme et qu'il mérite cet appui, même si cela implique que les donateurs prennent des risques calculés.

La classe politique somalienne, en revanche, reste agitée. En décembre, il y a eu un net regain de tensions à Mogadiscio après l'arrestation violente, par l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, d'une grande figure de l'opposition politique et la descente effectuée au domicile d'un parlementaire de haut rang. Le récent remplacement du maire a

également fait quelques vagues. Ces incidents ont mis en lumière les problèmes fondamentaux auxquels il faut remédier, comme l'insuffisance des règles et garanties qui président aux affaires politiques, y compris à la procédure de destitution; la confusion entre les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs dans le domaine de la sécurité; et la persistance de pratiques corrompues et de mouvements d'argent intraçables dans le milieu politique.

La corruption est un fléau qui sape les efforts de réforme et restreint la confiance de la population somalienne dans ses dirigeants et ses institutions. Ses effets peuvent être constatés dans tous les domaines de la vie publique, des affaires à la politique et de la justice à la sécurité, et font le jeu des extrémistes. Le Gouvernement s'est déclaré déterminé à élaborer des plans pour lutter contre la corruption au cours de l'année à venir. Dans l'intervalle, tous les acteurs somaliens doivent respecter l'état de droit et s'abstenir de recourir à la violence contre leurs opposants politiques. À défaut, le risque est que les nombreuses évolutions positives en cours soient reléguées au second plan, et la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre son programme global et à améliorer les conditions de vie de la population en sera compromise.

Les défis que le pays va devoir relever sont redoutables. La pauvreté chronique et la persistance des besoins humanitaires font peser une ombre inquiétante sur la Somalie. Le spectre de la famine est toujours présent, après quatre années consécutives de faible saison des pluies. Le plan d'aide humanitaire pour 2018 s'élève à 1,6 milliard de dollars. Bien que la famine ait pu être évitée en 2017 grâce au leadership national, à l'action humanitaire collective et à l'aide sans précédent des donateurs, les besoins en matière de sécurité alimentaire sont presque deux fois plus élevés que la moyenne des cinq dernières années et, selon les estimations, 6,2 millions de personnes nécessitent une aide humanitaire. La malnutrition atteint des niveaux d'urgence dans plusieurs localités et devrait encore augmenter. La sécheresse et le conflit ont fait plus de 2 millions de déplacés – dont près d'un million au cours des 12 derniers mois –, y compris de nombreux enfants et plus de 80 000 femmes enceintes.

Compte tenu du caractère récurrent des sécheresses en Somalie, il est impératif de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité du pays et de renforcer sa résilience face aux chocs. C'est indispensable pour prévenir de nouveaux flux de

réfugiés et d'autres déplacements de population. Les interventions humanitaires doivent être complétées par des investissements dans les travaux publics et les infrastructures, qui sont créateurs d'emplois. Ces efforts devront s'appuyer sur l'étude d'impact de la sécheresse et la stratégie de résilience et de redressement, actuellement en cours d'élaboration par le Gouvernement fédéral, avec l'appui de l'ONU, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Un appui constant sera nécessaire pour aider la Somalie à briser le cycle des crises récurrentes qui provoquent tant de souffrances et qui compromettent le processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

Ce processus ne pourra pas se dérouler sans accord politique sur l'exercice, le partage et la responsabilité du pouvoir. Cela nécessite des progrès dans trois domaines clefs : la révision de la constitution fédérale provisoire, les préparatifs des élections de 2020-2021, et le règlement du conflit et la réconciliation. L'assemblée nationale constituante prévue en mars/avril devrait lancer la prochaine phase du processus de révision constitutionnelle, qui mettra l'accent sur le partage des ressources et du pouvoir entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération, sur le statut de Mogadiscio et sur l'harmonisation de la constitutions fédérale et des constitutions des États fédérés.

En décembre 2017, la Commission électorale nationale indépendante a lancé son plan stratégique pour des élections universelles. Cela va nécessiter un soutien politique véritable et un financement durable des donateurs. L'enregistrement des partis politiques permettra de stabiliser la vie politique. À ce jour, sept ont été enregistrés, dont un dirigé par une femme. L'enregistrement est également une étape essentielle vers la tenue d'élections universelles. Parmi les priorités immédiates figurent l'élaboration et l'adoption de la loi électorale par le Parlement, la conclusion d'un accord sur le système de représentation, la prise de décisions relatives à l'inscription sur les listes électorales et la poursuite du renforcement des capacités et du développement institutionnel de la Commission électorale nationale indépendante, notamment dans les États membres de la Fédération.

S'agissant du règlement des conflits et de la réconciliation, le Gouvernement fédéral prévoit de lancer une stratégie nationale dans les mois à venir, tout en ayant conscience du caractère multiforme des nombreux différends et doléances recensés dans le pays. Sur le terrain, on observe des progrès notables.

Depuis 2015, la région de Galmudug est divisée entre les autorités fédérées et Ahlu Sunnah Wal Jama'a, le Gouvernement de l'État ayant été déplacé à Adado. Le 18 janvier à Doussamarib, le Président «Farmajo» a présidé à une cérémonie qui célébrait la conclusion, entre les deux parties, d'un accord prévoyant de fusionner les assemblées, les constitutions et les arrangements de sécurité, et de réinstaller l'administration de l'État à Doussamarib – accord obtenu par le dialogue politique. C'est de bon augure pour les efforts visant à régler d'autres différends, notamment à Gaalkacyo. Mais plusieurs conflits continuent de couver, ce qui donne de l'oxygène aux Chabab tout en détournant l'attention de la menace plus grave qu'ils font peser.

Les différends de longue date entre le Puntland et le Somaliland risquent fort de dégénérer dans les jours à venir, en particulier en affrontement armé dans la région de Sool, ce qui pourrait être très lourd de conséquences. Cela intervient peu de temps après le report du scrutin présidentiel et la passation de pouvoirs ordonnée et pacifique qui a eu lieu au Somaliland en fin d'année dernière. Avec l'appui des partenaires internationaux, dont beaucoup siègent au Conseil, j'ai exhorté les dirigeants du Puntland et du Somaliland à déclarer une cessation des hostilités, à retirer leurs forces, à rétablir le *statu quo ante* et à ouvrir des canaux de communication.

Les Chabab demeurent une grave menace, en dépit – ou peut-être à cause – de la fragilisation de leur position sous le coup des pressions financières, des activités antiterroristes et des frappes aériennes. Le 14 octobre, Mogadiscio a subi l'attaque à l'engin explosif improvisé la plus meurtrière jamais commise, qui a coûté la vie, selon les estimations, à 512 personnes, des civils pour la très grande majorité. Le 10 décembre 2017, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a publié son premier rapport public sur la protection des civils et le renforcement des fondements de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme en Somalie, qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 14 octobre 2017. Ce rapport recense au total 2 078 civils tués et 2 507 blessés. La grande majorité de ces victimes sont imputables aux Chabab, qui enlèvent des civils et se livrent à des assassinats ciblés et à des exécutions sommaires. Les Chabab ont enlevé 729 personnes, dont 403 ont été relâchées. Il y a cinq jours, les Danab, forces spéciales de l'Armée nationale somalienne, ont secouru 36 enfants qui se trouvaient dans un camp d'entraînement des Chabab, et qui pour beaucoup avaient été recrutés de force.

Vaincre les Chabab nécessitera une stratégie à la fois politique et militaire – le recours au bâton et à la carotte –, ainsi que des efforts soutenus pour remédier aux insuffisances qui permettent aux extrémistes de bénéficier d'une certaine crédibilité. Citons par exemple la corruption, le manque d'accès des jeunes à l'éducation et à l'emploi, la faiblesse des capacités judiciaires et pénitentiaires nationales, et les revendications découlant de différends non réglés. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) reste indispensable pour la sécurité dans le pays et peut s'enorgueillir d'avoir créé, au cours de la décennie écoulée, l'espace qui a permis les progrès politiques enregistrés en Somalie. Je rends hommage à la bravoure et au sacrifice de ses soldats, et remercie les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police de leur attachement à la Somalie.

L'AMISOM ne peut pas rester indéfiniment en Somalie. Il faut que les dirigeants somaliens, l'Union africaine et les partenaires internationaux redoublent d'efforts cette année pour renforcer la capacité opérationnelle du secteur somalien de la sécurité et le rendre plus acceptable sur le plan politique. Cela permettrait à l'AMISOM de transférer progressivement les responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes, et au Gouvernement fédéral et aux États membres de la Fédération d'avoir, conformément à ce qui est prévu dans le dispositif national de sécurité, le monopole de l'emploi de la force. La situation actuelle, où les responsabilités en matière de sécurité sont fragmentées et le plus souvent assumées par des milices privées qui ne rendent de comptes à personne, est aussi dangereuse qu'intenable.

À cette fin, le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération sont convenus, le 4 décembre dernier, d'élaborer, au cours du premier trimestre de cette année, un plan de transition, en collaboration étroite avec les partenaires internationaux, principalement l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les grands bailleurs de fonds internationaux de la sécurité somalienne, notamment l'Union européenne. Ils se sont accordés à dire que le plan devra être assorti de conditions, articulé autour de dates butoirs, et fondé sur une approche globale de la sécurité afin de veiller à ce que la planification ne concerne pas seulement le transfert des responsabilités aux forces armées mais aussi les services de police, l'état de droit et le renforcement de la gouvernance locale, qui sont tous des éléments essentiels pour préserver les gains en matière de sécurité et la crédibilité de l'État. Le plan de transition servira de

base à l'appui qui sera apporté au secteur somalien de la sécurité et à l'AMISOM à l'avenir.

La situation de départ pour la mise en oeuvre de ce plan n'est pas idéale. Le Gouvernement fédéral somalien a mené une évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale somalienne et de la police somalienne, qui lui a permis d'avoir une idée plus claire de leurs capacités. Cette évaluation a permis de recenser des manques majeurs et de montrer les énormes défis qui vont se poser s'agissant de transposer le dispositif national de sécurité dans la réalité. La poursuite de la présence de l'AMISOM sera donc indispensable. Le retrait prématuré des forces de l'AMISOM serait un cadeau fait aux Chabab et risquerait de compromettre les acquis enregistrés ces 10 dernières années, au prix d'immenses sacrifices humains et financiers. Les Nations Unies continueront de collaborer étroitement avec l'Union africaine et les principaux pays qui investissent dans la sécurité pour trouver des mécanismes de financement durable et prévisible de l'AMISOM, et aider cette dernière à s'acquitter efficacement de son mandat.

Des progrès, il y en a eu. L'intégration de 2400 membres des forces du Puntland dans l'Armée nationale somalienne peut servir d'exemple à suivre dans d'autres régions du pays. Le niveau des effectifs de police pour chaque État fédéré, pour Mogadiscio et pour le Gouvernement fédéral a également été approuvé. Chaque État fédéré a élaboré un plan pour sa police. Un modèle judiciaire et pénitentiaire harmonisé a été approuvé par le Conseil national de sécurité, qui servira de socle à un système de justice indépendant et impartial. Des plans d'action ont été définis pour mettre en oeuvre la stratégie nationale pour la prévention et la répression de l'extrémisme violent.

La situation en matière de droits de l'homme continue d'être source de vive préoccupation. L'état de droit est précaire et les capacités et mécanismes de protection et de promotion des droits fondamentaux insuffisants. Les expulsions, la violence sexuelle et la répression de la liberté d'expression sont autant d'indicateurs de cette situation, et les groupes marginalisés et minoritaires sont particulièrement vulnérables. L'ONU aide le Gouvernement fédéral à renforcer les cadres, institutions et mesures visant à défendre les droits de l'homme, à lutter contre l'impunité, à améliorer la protection des femmes et des enfants, ainsi qu'à agir pour mettre fin à l'enrôlement des enfants dans

le conflit armé. La création de la Commission nationale des droits de l'homme est un pas positif à cet égard.

La Somalie fait des progrès réels, même si les menaces restent elles aussi bien réelles. Heureusement le Gouvernement est déterminé à mettre en oeuvre les réformes, à régler les différends et à répondre aux formidables besoins sociaux, économiques et sécuritaires de la population. La poursuite des progrès dépendra non seulement de la forte volonté politique et du savoir-faire du Gouvernement fédéral, mais aussi de la coopération et du partenariat avec les États membres de la Fédération, le Parlement, les chefs de clan, les milieux d'affaires et les partenaires internationaux. Pour peu que toutes ces composantes coopèrent des progrès gigantesques pourront être accomplis.

J'encourage vivement les parties prenantes somaliennes à s'unir pour s'attaquer à ses priorités et faire en sorte que 2018 soit une année de mise en oeuvre. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les partenaires internationaux à continuer à se montrer généreux sur le plan financier et à poursuivre leur appui au renforcement des capacités techniques, mais aussi à être transparents et coordonnés dans leur assistance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Keating de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Madeira.

M. Madeira (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner à nouveau l'occasion de présenter un exposé au Conseil sur la situation en Somalie. C'est toujours un grand honneur pour moi que de m'adresser au Conseil.

Je transmets au Conseil les salutations du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, qui se félicite des immenses efforts que déploient le Conseil, le Gouvernement fédéral somalien et l'Union africaine pour apporter paix, sécurité et prospérité à la Somalie et à sa population.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7905), la Somalie a connu des évolutions sur les plans politique et sécuritaire qui ont une incidence considérable sur le pays et sur l'action que nous menons conjointement pour contenir les Chabab et mettre fin à l'insurrection et à l'extrémisme violent dans le pays et la région. La signature, à la Villa Somalia, à Mogadiscio, le 6 décembre 2017 de l'Accord pour la paix, l'unité et la réconciliation entre le Président de Galmudug, M. Ahmed Duale Geele « Xaaf », et le chef d'Ahlu Sunnah Wal

Jama'a, le cheik Mohamud Shakir, et la cérémonie de haut niveau du 18 janvier à Doussamarib, pour marquer le début de la mise en œuvre de l'accord en présence du Président «Farmajo», Chef de l'État de la République fédérale somalienne, constituent une évolution très positive pour le processus de réconciliation de la classe politique à Galmudug. Cet important évènement, qui s'est accompagné également d'une tournée des villes et des villages du Puntland et de Galmudug effectuée par le Président «Farmajo» aux fins de la réconciliation, montre clairement que les Somaliens sont déterminés à mettre de côté leurs divergences et à se concentrer sur les facteurs qui les unissent en vue du retour de la paix, de l'unité et de la stabilité à Galmudug mais aussi sur l'ensemble du territoire de la République fédérale de Somalie.

À cet égard, nous félicitons le Président Mohamed «Farmajo» d'avoir fait preuve de sagesse en convoquant et en présidant neuf jours durant la réunion consultative de haut niveau avec les principaux dirigeants politiques du pays, qui a permis ainsi d'apaiser le climat politique difficile qui entourait la crise et d'ouvrir la voie à un engagement plein et entier de la classe politique et à la conclusion d'accords sur la manière de traiter toute une série de questions cruciales pour l'avenir du pays. Ces accords – sur la meilleure façon d'améliorer la sécurité dans le pays, d'éliminer le terrorisme, de promouvoir le système fédéral, d'accélérer la révision de la Constitution, d'adopter une approche unifiée en vue du processus électoral de 2020, de resserrer la coopération entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération, de lancer des projets de développement et de fournir une aide humanitaire – mettent l'accent sur la nécessité de remédier aux faiblesses du dispositif national de sécurité, d'accélérer la constitution d'une Armée nationale intégrée, de reconfigurer les forces de défense et de créer une commission technique au sein du Conseil national de sécurité chargée de la répartition de la police et des garde-côtes, et ils sont déterminants pour l'action que nous menons conjointement afin d'aborder la question de la sécurité de façon intégrée et d'instaurer durablement la stabilité dans le pays.

Cette forte manifestation d'unité de la part des dirigeants politiques somaliens est indispensable et essentielle pour le succès de nos efforts collectifs en Somalie. La pauvreté extrême, l'insurrection, l'intolérance, les querelles communautaires profondément enracinées, les rivalités idéologiques, l'extrémisme violent et le terrorisme sont quelques-uns des grands facteurs qui expliquent la persistance d'un

environnement politique et sécuritaire très précaire dans le pays. L'unité retrouvée des dirigeants politiques somaliens doit être préservée. C'est absolument indispensable si nous voulons que ces défis puissent être relevés de manière globale, simultanément et avec une détermination renouvelée.

À l'heure actuelle, la situation en matière de sécurité en Somalie demeure instable. Les attaques lancées par les Chabab au moyen de bombes rudimentaires, la pose d'engins explosifs improvisés, les embuscades, les assassinats ciblés et les attaques à la grenade se produisent avec une régularité inquiétante. Le 14 octobre, nous avons été les témoins de la terrible destruction que les Chabab peuvent infliger à la Somalie et à son peuple : dans le cadre d'un lâche attentat, le groupe a fait exploser un camion piégé à un carrefour très animé de Zobe à Mogadiscio, faisant plus de 500 morts et des centaines de blessés.

Le massacre de Zobe est l'attentat terroriste le plus meurtrier qu'ait connu la Somalie et son ampleur a choqué beaucoup de monde au-delà de la Somalie et de la région, mais dans le véritable esprit de courage que l'on connaît au peuple somalien, cet attentat a non seulement déclenché une grande vague de protestation contre les Chabab, mais a également uni tous les Somaliens. De fait, gagner la population à notre cause et priver les Chabab de territoire et de sanctuaire parmi les communautés somaliennes est la clef du succès des efforts communs que nous déployons pour rétablir une paix et une sécurité globales en Somalie. Alors que la Somalie était au plus bas après l'attaque, le Gouvernement fédéral a répondu immédiatement et de façon appropriée. Le Président Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo » a non seulement rallié le pays derrière un front commun, il a également appelé à la convocation d'une session extraordinaire du Parlement et demandé aux deux chambres de se pencher sur les mesures stratégiques à prendre pour lutter efficacement contre cet ennemi commun. Nous notons également les efforts louables déployés par le Président pour consulter et obtenir l'appui des pays fournisseurs de contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) au lendemain de l'attaque.

Cette année est cruciale pour l'Union africaine et l'AMISOM en Somalie en raison du mandat qui nous est confié par la résolution 2372 (2017). Cette dernière appelle, en effet, à un retrait progressif de l'AMISOM, à un renforcement des forces de police et à la conduite d'opérations offensives contre les Chabab. En dépit

des défis que cela représentent pour l'AMISOM et la Somalie, les effectifs de l'AMISOM ont diminué et se situent maintenant à 20 537 soldats après un premier retrait en 2017. Nous avons également vu le déploiement de nouvelles forces de police du Nigéria et, dans les semaines à venir, nous attendons une autre unité de police constituée de la Sierra Leone.

Alors que l'AMISOM se prépare à se retirer de la Somalie, nous sommes en contact régulier avec le Gouvernement fédéral pour le consulter sur les moyens de garantir que le transfert des responsabilités en matière de sécurité se fera non seulement sans heurt, mais aussi selon certaines conditions et de manière responsable, comme le Conseil l'a demandé au mois d'août. C'est la raison pour laquelle l'Union africaine et l'AMISOM continuent de consulter le Gouvernement fédéral sur le processus de transition. De même, l'Union africaine et l'AMISOM ont formulé de précieuses observations sur le plan de transition du Gouvernement et coprésidé la réunion de planification de la transition organisée par le Gouvernement le 15 janvier, qui a conduit à la mise en place d'un groupe central chargé du plan de transition.

L'Union africaine et l'AMISOM souhaitent que les diverses parties prenantes accordent leurs violons en ce qui concerne le plan de transition pour la Somalie. Nous voudrions également qu'un mécanisme approprié soit mis en place pour éviter tout doublon dans le plan et pour intégrer les décisions du 1^{er} décembre 2017, en particulier en ce qui concerne l'opérationnalisation de l'Équipe spéciale conjointe Somalie-Union africaine.

L'AMISOM appelle de ses vœux une transition réaliste et responsable. Nous travaillerons avec l'Armée nationale somalienne et d'autres parties prenantes pour mener des opérations musclées contre les Chabab. Nous continuerons de sécuriser les principales voies d'approvisionnement, de protéger les agglomérations et de construire des infrastructures, telles que des ponts clefs pour relier les agglomérations et appuyer les activités humanitaires. Ces opérations dépendent toutefois de la disponibilité du soutien nécessaire, ainsi des éléments habilitants et des multiplicateurs de force.

Je voudrais rappeler au Conseil que le plan de transition entre l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes, comme le requiert la résolution 2372 (2017), prévoyait la constitution d'une armée nationale répondant à quatre critères, à savoir une armée somalienne acceptable, responsable, d'un coût abordable et capable. Après la publication par le Gouvernement fédéral en décembre dernier d'un rapport d'évaluation franc et

transparent sur l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale somalienne, l'Union africaine et l'AMISOM estiment elles aussi que l'Armée nationale somalienne, dans son état actuel de préparation, n'est pas en mesure de reprendre les responsabilités des forces de l'AMISOM qui sont actuellement déployées en Somalie.

Le principal objectif de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle a été atteint, à savoir juger de la capacité opérationnelle actuelle de l'Armée nationale somalienne et déterminer si elle est prête à reprendre les responsabilités de l'AMISOM. Toutefois, l'Union africaine et l'AMISOM considèrent que l'évaluation est un processus qui permet de recenser les lacunes de l'Armée nationale somalienne auxquelles il faut remédier avant que l'AMISOM ne puisse effectuer cette transition de manière efficace et responsable. C'est l'AMISOM qui est dans une très grande mesure chargée de la sécurité en Somalie. Nous continuerons d'encadrer l'Armée nationale somalienne et la Police somalienne, comme le demande la résolution du Conseil jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour que la Somalie puisse assumer la pleine souveraineté de ses responsabilités en matière de sécurité. Pour ce faire, il faudra également évaluer l'état de préparation opérationnelle des forces régionales dans les semaines et les mois à venir.

La résolution 2372 (2017) appelle à une révision du concept d'opérations de l'AMISOM. Étant donné les difficultés rencontrées par l'AMISOM dans la mise en œuvre du concept d'opérations actuellement en vigueur, les chefs d'État et les chefs d'état-major des armées des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police se sont réunis à Addis-Abeba le 1^{er} décembre 2017. Ils ont recommandé que la Commission de l'Union africaine examine le concept d'opérations de la Mission, en collaboration avec d'autres acteurs concernés. Nous avons l'intention de collaborer avec tout le monde. Nous n'excluons personne, et nous voulons veiller à ce que le concept d'opérations soit conforme au plan de transition du Gouvernement. Nous devons définir une vision et une stratégie communes afin que le plan de transition annoncé par le Gouvernement somalien le 4 décembre soit accepté et mis en œuvre par tous les acteurs. Si les consultations visant à définir un nouveau concept d'opérations ont débuté, il sera crucial de mener à bien l'exercice d'évaluation de l'état de préparation opérationnelle pour finaliser un plan de transition sur lequel sera basé le processus de révision du concept d'opérations de l'AMISOM.

En dépit des réalités que l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle nous contraint d'affronter, le Gouvernement fédéral continue de progresser modestement dans la mise en œuvre de la stratégie commune de sécurité, notamment l'opérationnalisation du Conseil national de sécurité et la conduite de la première réunion du Groupe exécutif par le Premier Ministre, M. Khayre, en novembre 2017. Si cette réunion a été organisée pour tenir la communauté des donateurs internationaux informée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des divers éléments de la stratégie commune de sécurité, il est nécessaire de faire avancer les volets 1 et 2, qui, en ce qui nous concerne, sont les deux faces d'une même pièce, car permettre à l'AMISOM d'entreprendre des opérations robustes, de protéger les agglomérations et de sécuriser et protéger les principales voies d'approvisionnement n'a de sens que si nous permettons aux Somaliens d'entreprendre ces opérations à nos côtés pour qu'ils puissent ensuite en assumer la responsabilité.

Pour réaliser ces objectifs et ne pas risquer de compromettre les progrès accomplis par l'AMISOM et ses partenaires somaliens, il importe de mobiliser un financement prévisible et durable non seulement pour l'AMISOM, mais également pour les forces de sécurité somaliennes. Nous saluons donc la décision prise conjointement par M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et le Secrétaire général, M. António Guterres, de nommer M. Ramtane Lamamra et M. Jean-Marie Guéhenno en tant qu'envoyés pour le financement de l'AMISOM. Ils doivent être écoutés très attentivement. Ils tentent véritablement de contribuer à surmonter un problème qui nous pose d'immenses difficultés en Somalie. Nous espérons que des contributions généreuses viendront récompenser leurs efforts. Ils joueront un rôle crucial dans les prochains mois tandis que nos partenaires examinent la question du financement de l'AMISOM et que les envoyés eux-mêmes vont s'employer à définir les paramètres des options envisageables pour assurer ce financement à l'avenir, ainsi que le financement de l'Armée nationale somalienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Madeira de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Michael Keating, Représentant spécial du Secrétaire

général, et M. Francisco Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine, des exposés détaillés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Je tiens en premier lieu à saluer le travail dont s'acquittent conjointement l'ONU et l'Union africaine en Somalie. Le déploiement de personnel civil, militaire et de police en vue de consolider la paix, d'édifier la nation, de renforcer l'état de droit, de réformer le secteur de la sécurité et de réaliser d'autres objectifs essentiels témoigne des efforts entrepris dans le cadre d'une quête inlassable de stabilité et de sécurité dans la sous-région. Nous sommes convaincus que l'appui et l'assistance que fournissent la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie doivent être des plus transparentes. Nous estimons également qu'il importe de renforcer et d'améliorer la coordination et l'échange d'informations.

À cet égard, nous attachons une importance capitale à la feuille de route pour la stabilisation politique en Somalie, qui repose principalement sur l'officialisation du statut des États membres fédérés, la mise en œuvre de la stratégie de sécurité, le renforcement de la résilience et la promotion de la transformation socioéconomique. Il revient au peuple somalien de définir ses priorités dans le cadre de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale. Pour ce qui est de la transformation socioéconomique de la Somalie, la Bolivie estime que pour garantir une paix durable et diminuer la fragilité de l'État somalien, il importe non seulement de réformer le secteur de la sécurité, mais également de restructurer la dette extérieure, car il sera impossible de réaliser une paix durable durant la phase conflictuelle en l'absence de développement, et le développement ne sera possible qu'en apportant une solution au problème de la dette. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, il nous paraît indispensable de promouvoir une appropriation somalienne basée sur une relation de confiance, de consensus et d'ouverture entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés. À cette fin, il convient de souligner l'importance de la tâche qui incombe à la MANUSOM en matière d'appui au Conseil national de sécurité, ce qui nous semble fondamental pour renforcer les capacités en matière de démobilisation, réintégration et désarmement, en sus de la gestion des armes, de la sécurité maritime et du renforcement des effectifs de police du pays.

La Bolivie appuie pleinement les efforts que déploie l'Union africaine pour mettre en œuvre toutes les initiatives de médiation, de diplomatie préventive et de dialogue propices à un règlement pacifique et durable des conflits. À cet égard, nous saluons les efforts que déploient l'AMISOM et ses membres, qui vont jusqu'à faire don de leur vie dans l'exercice de leur mandat. Le Conseil de sécurité et l'ONU doivent continuer de contribuer au renforcement des capacités de la Mission afin que, dans un avenir proche, les forces de sécurité somaliennes puissent assumer l'entière responsabilité du maintien de la sécurité dans leur pays.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par le fait que la menace constante que posent les Chabab en Somalie fait peser un danger permanent sur le processus de stabilisation politique et aggrave les tensions dans la sous-région du fait des attaques meurtrières et complexes perpétrées contre des civils innocents, les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM. Ces attaques mettent une fois de plus en exergue l'influence de ce groupe terroriste et illustrent la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre cette menace, en particulier à Mogadiscio, où les attaques telles que celle commise le 14 octobre dernier ont déjà fait des centaines de victimes innocentes et causé d'énormes dégâts matériels en utilisant des dispositifs explosifs improvisés, des voitures-béliers et des armes de gros calibre.

Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire sensible. L'enlèvement, le recrutement et l'endoctrinement d'enfants parmi les rangs des combattants sont des problèmes persistants, au même titre que la violence sexuelle contre les femmes et les filles, en particulier celles qui ont été forcées de se déplacer. Nous jugeons importante la coordination entre la MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la mise en œuvre de programmes d'appui pour la protection des victimes de violence sexuelle et la mise en place de mesures de prévention. En outre, le risque constant de famine a de lourdes conséquences sur les populations les plus vulnérables. À cet égard, la Bolivie condamne tout acte d'obstruction à l'acheminement de l'aide humanitaire et exige que les parties autorisent et facilitent un accès rapide et sans entrave aux fournitures.

Enfin, nous exhortons la communauté internationale à continuer de coopérer étroitement avec l'ONU et l'Union africaine afin de consolider la paix, la stabilité et la sécurité en Somalie, sur la base

d'un dialogue sans exclusive et de la mise en œuvre de mécanismes de sécurité efficaces qui permettront d'éliminer définitivement les menaces au processus de paix, et surtout au peuple somalien dans son ensemble.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance d'information et de l'exposé très détaillé de M. Michael Keating, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Nous voudrions également remercier de son exposé le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Francisco Caetano José Madeira.

Le Pérou appuie l'objectif d'instauration d'une paix durable en Somalie et pour cette raison, condamne avec la plus grande fermeté la barbarie terroriste des Chabab. Nous tenons également à exprimer nos préoccupations face aux violations graves des droits de l'homme signalées dans ce pays, notamment les droits des enfants, dont beaucoup sont victimes de recrutement.

Dans le même temps, nous saluons les progrès accomplis par la Somalie et les efforts déployés par le nouveau Gouvernement, notamment en ce qui concerne le processus d'édification d'un État fédéral, y compris l'esquisse d'une stratégie nationale de sécurité, et ce, en dépit de la situation difficile qui règne en Somalie, où il reste beaucoup à faire. Nous nous félicitons du dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés, notamment en vue de convenir des principes sur lesquels reposera cette stratégie. Nous saluons également la création d'un Conseil national de sécurité. Nous estimons qu'il est essentiel de procéder à un transfert progressif et ordonné des responsabilités en matière de sécurité de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) aux autorités somaliennes, tout en veillant à ce que celles-ci soient prêtes à faire face aux menaces existantes comme il se doit.

Dans cet ordre d'idées, nous saluons les mesures prises en vue de la constitution d'une police et d'une armée nationales somaliennes. Ma délégation est convaincue qu'en plus de la mise en place de ces institutions, des mesures conjointes et coordonnées s'imposent à tous les niveaux de gouvernement. Il est essentiel de continuer à renforcer la confiance entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés et de procéder à la répartition des rôles et des responsabilités de façon stable et prévisible. En ce sens, nous estimons qu'il importe au plus haut point de faire avancer le processus de révision constitutionnelle,

en associant toutes les parties, en vue de résoudre les questions fondamentales liées au conflit. Nous nous félicitons de l'adoption d'une feuille de route et nous soulignons la nécessité de parvenir à un accord sur la division des pouvoirs, la gestion et le contrôle des ressources naturelles et la répartition des recettes.

Les divisions politiques en Somalie constituent probablement le principal obstacle aux réformes dont le pays a besoin. La réconciliation nationale doit être un processus promu de la base, à partir du niveau local jusqu'au niveau fédéral. Nous estimons qu'il serait judicieux d'examiner la possibilité de lancer, en parallèle, les préparatifs pour les élections au suffrage universel de 2020-2021. Nous sommes d'avis que la promotion d'une plus forte participation des femmes et des jeunes à ces élections peut avoir une incidence importante sur la consolidation d'un programme national axé sur le développement durable. Ces efforts doivent aller de pair avec des politiques volontaristes en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit international humanitaire en faveur de l'ensemble de la population.

Le Pérou salue les contributions importantes apportées par l'AMISOM, la MANUSOM et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) ainsi que leurs partenaires en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans le pays. Nous estimons qu'il importe de garantir un financement prévisible et durable à l'AMISOM pour éviter les risques liés à un retrait précipité ou prématuré car de toute évidence, cela réduirait à néant les progrès considérables réalisés sur le plan politique et de la sécurité ces 10 dernières années. Il importe également de continuer à assurer la coordination des efforts déployés par l'AMISOM, la MANUSOM, le BANUS et les pays qui contribuent au processus de paix. À cet égard, nous notons avec préoccupation que les divergences entre certains pays du Moyen-Orient risquent d'exacerber les divergences entre le Gouvernement central et les États fédérés.

Par ailleurs, nous saluons l'initiative visant à compléter les interventions face à la crise humanitaire en Somalie grâce à une démarche préventive. L'étude d'impact de la sécheresse aidera le Gouvernement fédéral à comprendre les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité du pays.

Enfin, compte tenu de cette situation, il importe de souligner que plus de la moitié de la population en âge de travailler, pour la plupart des jeunes, est actuellement au chômage – une situation exacerbée par le retour de 400 000 réfugiés. Par conséquent, nous

nous félicitons du lancement par le Gouvernement d'un plan national de développement visant à promouvoir le relèvement de l'économie somalienne et à s'attaquer aux causes profondes du conflit, et nous espérons qu'il bénéficiera de l'appui de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence pour le mois en cours. Je voudrais également saluer la présidence couronnée de succès de votre prédécesseur et le rôle constructif qu'il a joué à la tête du Conseil le mois dernier.

Le Gouvernement fédéral somalien est déterminé à faire des progrès soutenus s'agissant des réformes en matière de sécurité et sur le plan financier. Des progrès considérables ont été réalisés depuis la présentation, dans les délais, lors de la conférence sur la sécurité en Somalie, d'« un plan pour le plan » élaboré en étroite collaboration avec les États fédérés. Le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération entretiennent de bonnes relations, comme en témoignent la tournée de paix qu'effectue actuellement le Président Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo » dans le nord-est et le centre de la Somalie et la visite qu'il a effectuée à Galkayo en compagnie du Président « Xaaf », de Galmudug, et du Président « Gaas », du Puntland. Au cours de la tournée de paix de cette semaine, le Président « Farmajo » s'est rendu dans plusieurs villes dans les États du Puntland et de Galmudug et a tenu des réunions importantes avec les dirigeants des États, les anciens des clans, les groupes de la société civile et les hommes politiques sur le processus de réconciliation. Ces démarches ont abouti à la conclusion d'un accord entre Ahlu Sunnah Wal Jama'a et Galmudug, qui représente un autre pas important. Nous avons déjà établi une coopération étroite avec les États membres de la Fédération en matière de relèvement économique en ce qui concerne la lutte contre la corruption et les réformes. Nous nous sommes déjà engagés sur la voie d'une politique sans exclusive, et désormais, nos discussions porteront également sur la réforme du secteur de la sécurité.

Toutefois, le régime actuel de l'embargo sur les armes en Somalie est un obstacle majeur à la mise en œuvre effective de notre réforme ambitieuse du secteur de la sécurité. L'embargo sur les armes qui est en vigueur actuellement appuie la fourniture d'armes

et de munitions à différentes entités du secteur de la sécurité ou à des États membres de la Fédération à l'insu du Gouvernement ou sans son consentement. Cela contribue à la fragmentation de notre pays en portant atteinte à nos efforts de consolidation de la paix, aux progrès réalisés sur le plan politique et surtout à l'unité de la Somalie.

Même si certaines exemptions spécifiques limitées peuvent être justifiées, le régime de l'embargo sur les armes doit être étroitement aligné à l'architecture de sécurité somalienne. Le Groupe de contrôle, dans sa notice d'aide à l'application no. 2 de 2016, a reconnu ces préoccupations et a fait des recommandations au Conseil de sécurité, qui n'ont pas été mises en œuvre jusqu'à présent. Notre pays est un État fragile en voie de relèvement et il est essentiel que tous les membres du Conseil de sécurité apportent leur contribution en usant de leur influence pour réduire et gérer l'ingérence d'acteurs étrangers dans nos affaires intérieures, laquelle a atteint des niveaux déstabilisateurs, notamment en ce qui concerne la crise du Golfe. Il va sans dire que nous estimons qu'il s'agit d'un affront à notre souveraineté et à notre indépendance.

Par le passé, il y avait moins de clarté s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité que de la réforme économique et politique. Toutefois, notre architecture de sécurité nationale a désormais adopté une approche globale. L'attentat dévastateur au camion piégé, perpétré le 14 octobre à un croisement important à Mogadiscio, qui a coûté la vie à plus de 500 civils innocents et a fait plus de 200 blessés et personnes portées disparues, est considéré comme l'attentat terroriste au véhicule piégé le plus meurtrier et de plus grande envergure dans l'histoire de l'humanité. Cet attentat a une fois de plus mis en évidence le fait que malgré les offensives que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Armée nationale somalienne mènent depuis plusieurs mois contre ce groupe terroriste, celui-ci a encore la capacité de lancer une attaque à grande échelle. La Somalie n'oubliera jamais ce jour sombre de son histoire. Le peuple et le Gouvernement somaliens sont plus que jamais unis dans leur lutte contre ce groupe terroriste que sont les Chabab.

Après cet attentat, le Premier Ministre a présidé le 11 novembre la première réunion du Groupe exécutif chargé de mettre en œuvre une solution globale pour la sécurité. Chaque volet est dirigé par le ministère fédéral compétent, avec l'appui des partenaires internationaux, dont l'AMISOM, l'Union européenne, les Pays-Bas, la

Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. L'une des grandes priorités est de faciliter les opérations de l'AMISOM en améliorant son efficacité opérationnelle et en lui garantissant un financement prévisible et durable. À cet égard, il est crucial d'écouter, et de prendre dûment en compte, le message conjoint de l'Union africaine et des envoyés de l'ONU sur les consultations au sujet du financement de l'AMISOM.

En outre, l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle menée récemment a révélé que l'Armée nationale somalienne manquait de personnel bien formé, ainsi que de casernes, d'armes, de munitions et de soutien logistique. L'Armée nationale somalienne doit être habilitée dans tous les domaines – la formation, l'équipement, la mobilité et les armes – pour être capable de reprendre, conserver et préserver les acquis enregistrés. Sans remédier aux manques que j'ai mentionnés, le transfert des responsabilités de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes restera un mirage. La transition de l'AMISOM à l'Armée nationale somalienne doit être assortie de conditions.

Nous saisissons cette occasion pour rendre un hommage particulier à l'Union africaine. Il y a 10 ans, la Somalie se trouvait dans une situation très différente, et tous les Somaliens sont reconnaissants à l'AMISOM des sacrifices qu'elle a consentis pour aider leur peuple. La Somalie a besoin de l'AMISOM pour la transition ainsi que de l'appui continu de ses partenaires pour le renforcement des forces de sécurité somaliennes, sur la base de son dispositif national de sécurité et des résultats de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle.

Le Gouvernement fédéral somalien s'engage à organiser des élections démocratiques, transparentes et crédibles d'ici à 2020-2021, sous l'égide du Président «Farmajo». La tenue d'élections en 2020-2021 est clairement inscrite dans la constitution provisoire de la République fédérale de Somalie. La feuille de route politique insiste sur le fait que la démocratisation est un élément crucial dans la construction d'un État viable. La feuille de route politique énumère les mesures essentielles à prendre pour pouvoir organiser en 2020-2021 les élections directes crédibles envisagées, avec une répartition des rôles, des responsabilités et des échéances pour les différentes institutions gouvernementales compétentes aux termes de la Constitution. La feuille de route s'accompagne d'un cadre logique permettant au sous-comité ministériel chargé des politiques inclusives, présidé par le Premier Ministre, de suivre et d'évaluer, sur une base

hebdomadaire, les progrès de toutes les institutions concernées dans la réalisation des critères politiques qui ont été définis.

Je tiens à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la crise humanitaire qui menace en Somalie. Selon les institutions spécialisées des Nations Unies, 6,2 millions de personnes continuent d'avoir besoin d'une assistance humanitaire en raison de la sécheresse et du conflit en Somalie. Les institutions sont particulièrement préoccupées par le niveau des précipitations qui se situe en dessous de la moyenne pour la quatrième saison consécutive, et les prévisions annonçant une cinquième saison consécutive avec des précipitations inférieures à la moyenne indiquent que le risque de famine est toujours présent dans de nombreuses régions de la Somalie en 2018. Nous restons également préoccupés par le fait qu'il y a eu plus d'1 million de nouveaux déplacés, outre les 1,2 million de personnes qui se trouvent déjà dans une situation de déplacement prolongé. Nous remercions nos partenaires de leur appui constant et nous en appelons vivement à leur générosité,

afin qu'ils prennent les mesures nécessaires, notamment la fourniture de ressources, pour veiller à ce que l'aide humanitaire d'urgence continue d'être acheminée.

Pour terminer, ma délégation tient à exprimer une fois de plus au Conseil la gratitude du peuple somalien et de son gouvernement pour les efforts que déploie l'ONU afin de garantir la paix et la stabilité dans le pays. Je voudrais également réaffirmer l'attachement de mon gouvernement à la mise en œuvre de ses réformes économiques et politiques ainsi que de sa réforme de la sécurité. Le chemin qui mène à une paix définitive est peut-être long et semé d'embûches, mais avec l'appui de nos partenaires, nous sommes confiants que nous continuerons d'avancer sur la voie de la paix, du progrès et de la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.